

**Arrêté municipal n°082-2023**

**Autorisant une chasse aux œufs dans la cour école maternelle  
publique et le parc Horn Bad Meinberg  
Le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 organisée par l'AIPE**

**Monsieur Philippe LEMAÎTRE,  
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,**

**Vu** les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,  
**Vu** les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,  
**Vu** la demande présentée le 14 mars 2023, par Mme Julia LENOBLE – Présidente de l'AIPE des écoles publiques, sollicitant l'autorisation d'organiser une chasse aux œufs dans la cour de l'école maternelle et dans le parc Horn Bad Meinberg à Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 entre 15h30 et 17h30,

**Considérant** la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique lors de cette manifestation,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Julia LENOBLE – Présidente de l'AIPE des écoles publiques est autorisée à organiser ne chasse aux œufs dans la cour de l'école maternelle et dans le parc Horn Bad Meinberg, le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 entre 15h30 et 17h30.

**Article 2**

Il est ici rappelé que les organisateurs devront faire leur affaire personnelle de décharger expressément la Commune de toute responsabilité civile en ce qui concerne les risques et conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes, par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette manifestation et à fortiori d'en supporter tous les risques.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN, le responsable du service technique de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN et Mme Julia LENOBLE – Présidente de l'AIPE des écoles publiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 21/03/23 au 04/04/23  
La notification faite le 21/03/2022**

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny  
lundi 20 mars 2023



Le Troisième Adjoint,

Francis LANGELIER